



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation : Bas-Rhin

Question écrite n° 12489

Texte de la question

M Jean-Marie Daillet demande à M le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer de lui préciser la suite qu'il envisage de réserver au rapport de M Claude Villain relatif au rôle européen de Strasbourg, rapport qui preconise (notamment une amélioration des divers moyens de communication : liaisons aériennes et ferroviaires avec l'ensemble des pays européens, condition indispensable au rayonnement européen de Strasbourg et de la France.

Texte de la réponse

Reponse. - En ce qui concerne le transport aérien, une partie des mesures preconisees ont ete adoptees et certaines sont deja entrees en vigueur. En effet, depuis le 26 mars 1989, la desserte de Bruxelles et celle de Madrid ont ete renforcees : passage pour Bruxelles de deux a trois vols quotidiens aller et retour et pour Madrid de trois a cinq vols hebdomadaires aller et retour. Il a ete decide qu'a partir du mois de juillet, pendant les periodes de sessions du Parlement europeen, trois vols aller et retour quotidiens seraient assures en Boeing 737 entre Strasbourg et Bruxelles. De plus, a partir de la saison d'hiver prochaine, Londres sera relie a Strasbourg par une troisieme liaison quotidienne effectuee en turbopropulseur a destination du London City Airport, les deux autres vols quotidiens etant assures directement sans escale a compter du 1er novembre 1989. La compagnie nationale Air France a ete chargee de mettre en oeuvre ces aménagements. Par ailleurs, d'autres projets de dessertes par des compagnies francaises sont encore a l'etude. En ce qui concerne la desserte ferroviaire Bruxelles-Strasbourg, le rapport Villain juge utile d'attribuer des cartes de circulation sur le reseau SNCF aux parlementaires europeens. Quant a l'amélioration de cette desserte, il faut noter que les temps de parcours actuels sont superieurs a ce qu'ils etaient a la fin des annees soixante-dix ou circulaient des TEE entre ces deux villes. A l'epoque, la circulation de ces TEE, ne comportant que des voitures de 1re classe, etait assuree par des automotrices suisses quadri-courant, ce qui permettrait un gain de temps de quelques minutes sur l'ensemble du trajet mais, surtout, evitait un arret technique d'une dizaine de minutes a Luxembourg ou l'on change actuellement la motrice. La SNCF n'estime pas pouvoir affecter a breve echeance du materiel bicourant sur cette liaison ni diminuer le temps de parcours. Il convient toutefois de noter que, lors de la mise en place du dernier service d'ete, les trains les plus lents ont ete acceleres de vingt-huit minutes entre Strasbourg et Bruxelles et de quarante-sept en sens inverse, ramenant ainsi l'ensemble du temps de parcours a moins de cinq heures et portant la vitesse commerciale moyenne de 91 a 95 kilometres/heure. D'autres ameliorations ne pourraient resulter que dans la suppression d'arrets, mais les reseaux ne souhaitent pas en arriver la, parce que ceux-ci sont peu nombreux et que les trains Bruxelles-Strasbourg assurent beaucoup de deplacements intermediaires et peu de deplacements de bout en bout. Toutefois, a la demande des instances europeennes, les reseaux ont mis en place un train special le 22 mai 1989 entre Bruxelles et Strasbourg a l'occasion de l'ouverture de la session parlementaire a Strasbourg. Le bilan de cette circulation n'est pas convaincant : les trois quarts des voyageurs de ce train auraient de toute facon emprunte un autre train de la ligne Bruxelles-Strasbourg et le deficit, sur la seule section francaise, a ete de 23 000 francs. Ce deficit est couvert a hauteur de 20 p 100 par l'UIC Ce train special doit toutefois circuler de nouveau le 11 septembre et les 9 et 23 octobre

prochains. S'agissant des facilites de circulation a accorder aux parlementaires, la SNCF ne s'estime pas en mesure d'en fournir le cout. Par ailleurs, les parlementaires francais sont rattaches a l'une des deux assemblees (Assemblée nationale ou Senat) et beneficent a ce titre de la gratuite sur le reseau francais. En outre, le Parlement europeen a une questure qui prend en charge les frais de deplacement des parlementaires. Quoi qu'il en soit, le cout d'une telle mesure devrait etre modeste, puisqu'il apparait que les parlementaires europeens effectuent la majeure partie de leurs deplacements en avion et que la plus grande partie du trajet Bruxelles-Strasbourg est effectuee en territoire etranger. Enfin, la ville de Strasbourg beneficiera tres directement de la mise en service du TGV Est pour lequel une personnalite qualifiee, M Essig, a ete designee afin de mettre au point les conditions de realisation de ce projet.

Données clés

Auteur : [M. Daillet Jean-Marie](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12489

Rubrique : Amenagement du territoire

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et de la mer

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 1989, page 1993